

Santé au travail : passez à l'action !



## COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation, exigences clients élevées, rythme de travail, les difficultés que rencontrent les entreprises du commerce de gros alimentaire sont réelles.

**Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, c'est la bonne marche de votre entreprise qui est impactée.**

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur du commerce de gros alimentaire.

## DANS VOTRE PROFESSION :

PRÈS DE

**900 000**

JOURNÉES PERDUES PAR AN

**54 %**

DES ACCIDENTS DUS AUX **MANUTENTIONS MANUELLES**

**28 %**

DES ACCIDENTS DUS AUX **CHUTES**

EN MOYENNE :

**67**

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT DU TRAVAIL

**195**

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

# LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS  
ET AUX ARTICULATIONS**



**COLLISIONS DANS LES  
ZONES DE CHARGEMENT**

## PASSEZ À L'ACTION

↓ **Mettez à disposition des équipements avec assistance motrice pour réduire l'activité manuelle**

- Pour les préparations de commandes, mettez à disposition des chariots élévateurs, gerbeurs, transpalettes électriques, rolls, etc.
- Équipez les livreurs de transpalettes électriques compacts ou diables électriques monte-escaliers.
- Formez les salariés à l'utilisation de ces équipements et à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

↓ **Instaurez un plan de circulation évitant les croisements : cheminements piétons protégés, voies dédiées aux différents types de véhicules, zone d'attente sécurisée pour les chauffeurs externes**

- Établissez un protocole de chargement et déchargement avec les entreprises extérieures.
- Équipez les camions et les chariots automoteurs de systèmes d'aide au recul et au guidage.
- Fournissez et faites porter des vêtements à haute visibilité (bandes réfléchissantes).



## CHUTES DE PLAIN-PIED

↓ **Maintenez les zones de travail et de circulation en bon état, propres, sèches, dégagées et suffisamment éclairées**

- Installez un revêtement de sol antidérapant et facilement nettoyable.
- Vérifiez l'état des joints des portes d'accès aux zones froides pour éviter la formation de givre.
- Limitez les distances à parcourir avec port de charges.
- Fournissez des chaussures à semelles antidérapantes (marquage SR).



## BLESSURES AUX MAINS

↓ **Vérifiez le bon fonctionnement des éléments de sécurité sur les machines (carter, protection de lame, etc.)**

- Organisez le rangement et l'entretien des outils tranchants. Installez les outils tranchants en dehors des zones de passage.
- Déconditionnez en sécurité avec des outils adaptés : cutter à lame rétractable, coupe-film, etc.
- Formez les salariés à l'affûtage et à l'affilage des couteaux.
- Fournissez et veillez au port des équipements de protection individuelle adaptés à la tâche effectuée.

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**



**OUI**

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

## → Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



## → Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.)



 [www.inrs.fr/cga](http://www.inrs.fr/cga)

## → Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 [www.ameli.fr/commerce-gros-alimentaire](http://www.ameli.fr/commerce-gros-alimentaire)



En partenariat avec :  **cgi** LES PROFESSIONNELS DU NÉGOCE

**FNB**  
FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES BOISSONS



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)